

Disposez de toutes nos compétences et profitez de notre expertise !



Voirie ■ Bâtiments publics ■ Eau et assainissement ■ Environnement
■ Autorisation du droit des sols (ADS) ■ Finances ■ Juridique ■ Achats
■ Numérique ■ Protection des données (RGPD)

La proximité : un choix volontaire, concret et réactif



C'est l'une des priorités du Conseil départemental : soutenir les communes et les communautés de communes dans leurs projets de transformation et de modernisation.

Dans cet esprit, le Département accompagne très concrètement les collectivités locales. Face à la complexité des dispositifs, des réglementations et la difficulté de certaines pour accéder à des expertises techniques, l'agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) propose des services adaptés !

L'objectif est de répondre aux besoins des territoires ruraux et périurbains car ce sont souvent eux qui manquent de moyens matériels, financiers et humains, de l'instruction des dossiers jusqu'à leur réalisation.

De nombreux domaines sont concernés par cette assistance : la voirie communale, les ouvrages d'art, les projets bâtimentaires, l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, la protection des milieux naturels, l'instruction des autorisations d'urbanisme, le conseil juridique, financier et achat, le numérique ainsi que le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Département a fait le choix résolu de la proximité avec cinq agents référents implantés sur les territoires, une équipe compétente toujours mobilisée pour venir à votre rencontre.

À travers l'ADIT s'exprime la volonté du Département : être à l'écoute et agir main dans la main avec les élus locaux pour garantir la vitalité du service public.

Lionel Chauvin

Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Président du Conseil d'administration de l'ADIT

Sommaire

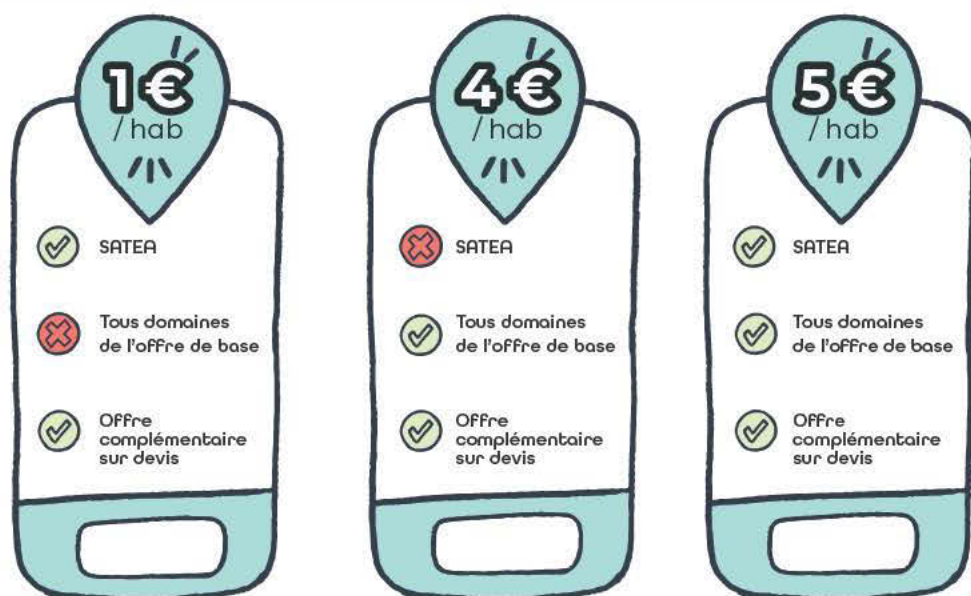
Éditorial	2
Adhésion à l'ADIT	3
Voirie	4
Projets bâtimentaires	5
Eau potable et assainissement.....	6
Environnement	7
Autorisations du droit des sols (ADS)	8
Finances - Juridique - Achats	9
Numérique	10
Protection des données (RGPD).....	11
Contacts	12

ADHÉSION À L'ADIT

Pour bénéficier des prestations de l'ADIT, votre commune, centre communal d'action sociale (CCAS) ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit délibérer afin d'adopter les statuts de l'agence et s'acquitter d'une adhésion annuelle sous forme de forfait.

Les différents forfaits permettent de souscrire à l'offre de base et/ou aux offres complémentaires :

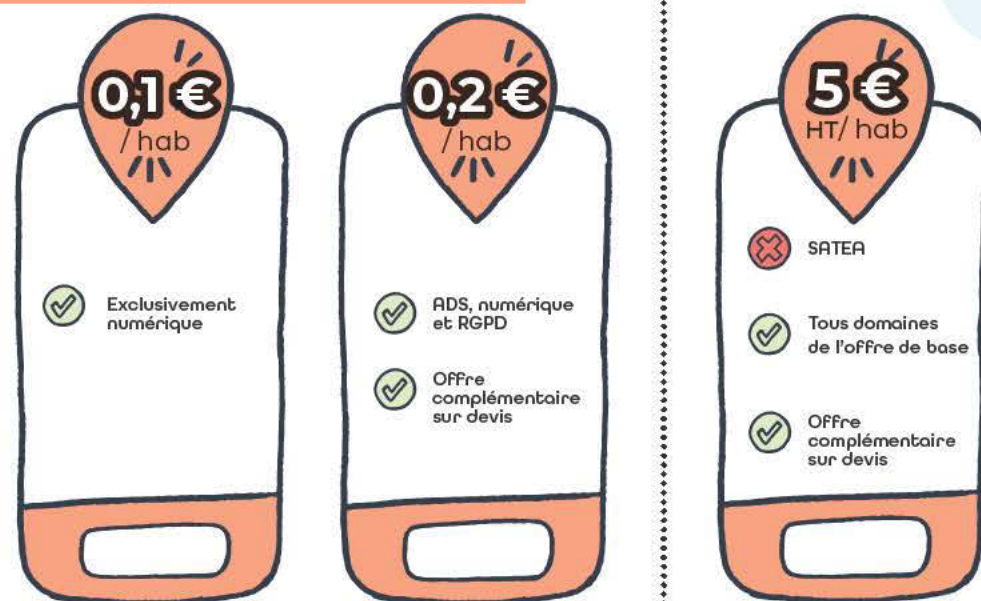
Forfaits des offres avec exonération de TVA



Adhérents éligibles au titre de la solidarité territoriale*

*L'éligibilité est calculée annuellement et découle du potentiel fiscal.

Forfaits des offres avec TVA



Si non éligibles*



Voirie

Bénéficiant des compétences et du savoir-faire des agents du Conseil départemental, l'ADIT propose d'assister les communes dans leurs missions d'aménagement, d'entretien et de gestion de la voirie et des ouvrages d'art communaux.

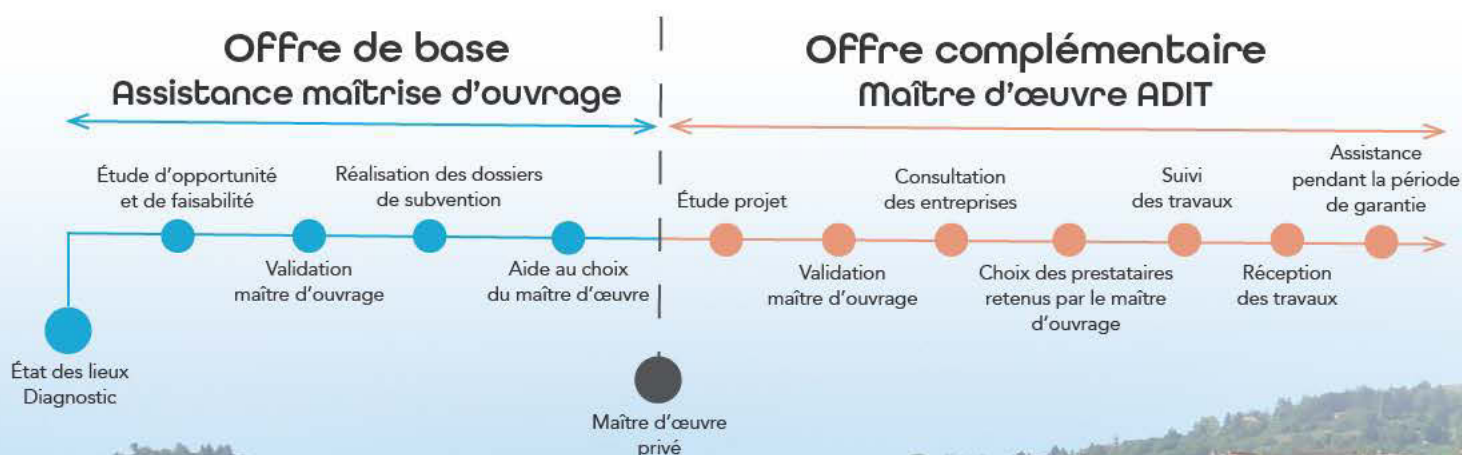
Missions incluses dans l'offre de base

- ✓ Gestion administrative de la voirie et de la circulation : arrêtés et autorisations de voirie, classement et diagnostic de voirie, etc.
- ✓ Assistance à la gestion technique de la voirie : conseil technique, programmation de travaux d'entretien et/ou de réparation, etc.
- ✓ Assistance à la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace public : état des lieux, proposition d'aménagement, estimation financière, etc.
- ✓ Assistance à la gestion technique des ouvrages d'art communaux : recensement et évaluation

Missions incluses dans l'offre complémentaire

- ✓ Assistance à la réalisation de travaux d'entretien et de réparation de la voirie et d'aménagement de petits espaces publics : programmation + études éventuelles + assistance à la passation des contrats de travaux + direction de l'exécution des contrats de travaux + réception des travaux.
- ✓ Étude d'un schéma de signalisation directionnelle.
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage études et travaux de réparation : aide au recrutement d'un bureau d'études ou d'un maître d'œuvre, accompagnement de la phase études jusqu'à la phase travaux.

Exemple d'assistance pour l'aménagement d'un petit espace public



L'ADIT s'appuie sur le maillage territorial des directions routières avec un découpage du département en cinq secteurs. Chacun bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire d'agents qui apportent aux communes un appui administratif et technique dans les domaines de la voirie et des ouvrages d'art.

Contacts

adit63@puy-de-dome.fr - Vos référents par secteur (page 12)

Projets bâtimentaires



Cette offre permet un accompagnement dans vos projets de rénovation, de réhabilitation thermique, d'agrandissement ou de construction neuve et de mise aux normes sur l'ensemble de vos bâtiments communaux.

Missions incluses dans l'offre de base

- ✓ Des conseils et une assistance technique en amont de la réalisation d'un projet de bâtiment : de l'aide à la définition des besoins jusqu'au rendu d'une note d'opportunité avec l'analyse de la faisabilité financière, en lien avec les acteurs locaux de l'ingénierie.
- ✓ La pré-programmation de votre projet avec des scénarios et les subventions potentielles.

Missions incluses dans l'offre complémentaire

- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage durant toutes les phases d'études du projet, lors de la consultation et du choix des entreprises, jusqu'à la réception des travaux.

La commune est en train de réhabiliter l'ancienne mairie-école, un bâtiment patrimonial du village. Notre référent ADIT nous apporte une aide décisive dans ce projet très technique que nous ne pouvions pas réaliser seuls.

Brigitte Billebaud – Maire de Vensat



L'ADIT vous accompagne en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans la gestion et le pilotage de vos projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation pour chacun de vos bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, etc.) ou encore la végétalisation de vos cours d'écoles.

L'offre de base (associée à l'offre complémentaire) apporte un appui technique et administratif adapté à la nature de votre projet. L'ADIT vous soutient aussi dans les différentes prises de décision, des premières études jusqu'à la réception des travaux.

Contacts

adit63@puy-de-dome.fr - Vos référents par secteur (page 12)



Eau potable et assainissement

Préserver la qualité de l'eau et lutter contre la pollution constituent des missions pour lesquelles le service d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement intervient au quotidien. Il incite et accompagne les structures compétentes pour mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de disposer d'une eau de qualité, en quantité suffisante, tout en gérant leur patrimoine de manière durable.

Missions incluses dans l'offre de base

- ✓ Assistance technique aux exploitants de station d'épuration.
- ✓ Appui administratif.
- ✓ Aide au recrutement de maître d'œuvre (schéma directeur, zonage, etc.).

Missions incluses dans l'offre complémentaire

- ✓ Contrôle de l'auto-surveillance des réseaux d'assainissement.
- ✓ Réalisation de bilans sur 24 h.

C'est souvent le même agent de l'ADIT qui intervient sur la station d'épuration de la commune. Ce qui permet d'instaurer une vraie relation humaine et de confiance.

Grégory Bonnet, maire de Montcel
et vice-président de l'ADIT



Le SATEA (Service d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement) accompagne sur le volet technique les collectivités qui ont la compétence eau et/ou assainissement (communes, communautés de communes et syndicats), en coordination avec les acteurs institutionnels (Direction départementale des territoires, Agence de l'eau, Agence régionale de santé, etc.), pour une gestion réfléchie de l'eau et de l'assainissement.

Contact

SATEA - satea@puy-de-dome.fr - 04 73 98 02 40



L'ADIT met à votre disposition l'expertise d'agents techniques des milieux naturels pour vous permettre de faire face à vos problématiques environnementales.

Missions incluses dans l'offre de base

- ✓ Eaux pluviales : avis technique sur le choix d'un maître d'œuvre pour étudier la problématique des eaux de ruissellement (des études de bassins versants).
- ✓ Infiltration à la parcelle : accompagnement dans la réflexion préalable, appui technique pour les cas simples.

Pour les autres cas : assistance dans le choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'études de faisabilité et d'études de conception de projets d'aménagement.

Afin de protéger la ressource en eau, nos agents techniques sont là pour vous aider à privilégier l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle. Leur analyse permet de sélectionner la solution la plus adaptée à votre collectivité pour l'infiltration (surfaces rendues perméables, plantations, jardins pluviaux avec espèces locales, toitures végétalisées), pour le stockage (noues enherbées, tranchées drainantes, puits d'infiltration, échelles d'eau, bassins d'orages) ainsi que pour la réutilisation (cuves, réservoirs).



Les plantations et surfaces végétalisées favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols



Autorisations du droit des sols (ADS)

L'ADIT gère l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes ne disposant pas d'un service instructeur. Elle apporte son expertise dans une offre de services mutualisée.

Missions incluses dans l'offre complémentaire

Au regard du code de l'urbanisme, les instructeurs ont en charge les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- ✓ permis d'aménager
- ✓ permis de construire
- ✓ permis de démolir
- ✓ déclaration préalable
- ✓ certificat d'urbanisme dit d'information
- ✓ certificat d'urbanisme dit opérationnel

Nos référents ADIT ont été très présents pour nous accompagner dans notre politique de réaménagement du centre-bourg. Leur expertise a été indispensable pour cadrer notre projet, le finaliser et mettre en place les travaux.

**Samuel Gauthier, maire d'Olby
et vice-président de l'ADIT**

L'agence partage son savoir-faire sur l'instruction des dossiers, avec une prise en charge de la totalité des phases d'instruction, depuis l'examen du caractère complet du dossier du demandeur jusqu'à la préparation du projet de décision, ainsi que l'appui juridique en cas de recours.

Le service ADS donne un avis sur ces dossiers au regard des documents d'urbanisme en vigueur. Mais le maire de la commune concernée demeure compétent pour délivrer les autorisations. Les instructeurs sont disponibles pour des rendez-vous en mairie.

Actuellement, l'agence teste la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec quelques communes pilotes, avant de la généraliser.



Contacts

adit-ads@puy-de-dome.fr - Secteur Combrailles : 04 73 42 71 36

Secteur Sancy : 04 73 42 71 37 - Secteur Plaine Limagne : 04 73 42 38 51 - Secteur Ambert : 04 73 42 35 53



L'ADIT met à votre disposition des solutions d'accompagnement pour des besoins ponctuels dans les domaines des finances, du juridique et des marchés publics.

Missions incluses dans l'offre complémentaire

Finances

Cette offre vous apporte une mission d'expertise financière dans les domaines suivants :

- ✓ analyse de l'encours de la dette locale
- ✓ appui pour la souscription d'un nouvel emprunt
- ✓ assistance et conseils pour la renégociation d'emprunts

Juridique

Cette offre comprend la rédaction de conseils juridiques à la demande, sous forme de note et/ou d'actes juridiques dans les domaines suivants :

- ✓ police administrative générale (dont le droit de l'urbanisme)
- ✓ police administrative spéciale des immeubles menaçant ruine
- ✓ droit des biens immobiliers et mobiliers relevant du domaine public

Achats

Pour vos marchés de fournitures et services, cette offre propose une aide à la définition préalable de vos besoins et au choix de la procédure de passation des marchés, ainsi qu'à la rédaction du dossier de consultation et du rapport d'analyse des offres.



Ces offres complémentaires vous permettent de bénéficier d'un appui sur un sujet précis dans des domaines au cœur du quotidien des collectivités : les finances, la gestion de la dette et de l'emprunt, le juridique avec l'appui d'un professionnel du droit et le domaine des achats et de la commande publique pour vos marchés de fournitures et services.



Numérique

L'ADIT vous apporte des solutions de conseil et d'assistance pour le développement des usages numériques et la transformation numérique des territoires.

Missions incluses dans l'offre complémentaire

Web 63



Service de création d'un site internet et de son hébergement, fourniture du certificat de sécurité, formation du personnel de la collectivité.

Demat 63



Fourniture de compte d'accès à une plateforme de télétransmission dématérialisée homologuée pour l'envoi des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité.

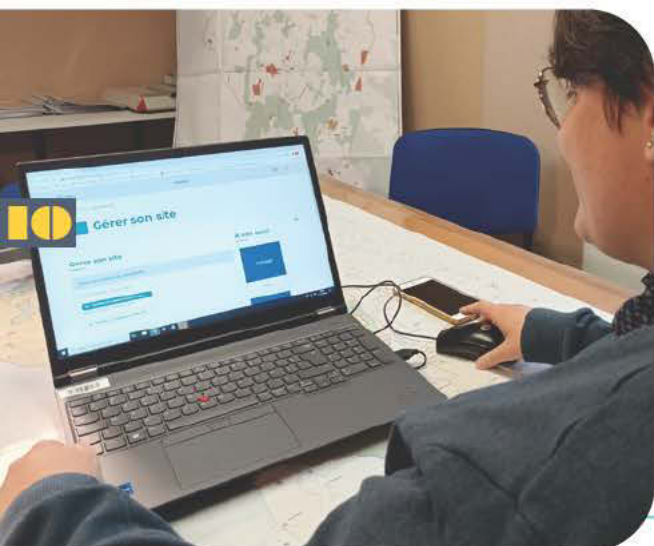
Cyber 63



Accompagnement dans la mise en place de méthodes et de pratiques sécurisées.



Fourniture de dispositifs de sécurisation des systèmes d'information : messagerie professionnelle, coffre-fort de mot de passe, antivirus à analyse comportementale et sauvegarde sécurisée.



Cette offre a pour objectifs d'accompagner la transition numérique et de veiller à son développement équilibré, moderne et inclusif sur le territoire du Puy-de-Dôme. Particulièrement adaptées aux collectivités et structures publiques, les prestations sont conçues dans un esprit de proximité et de solidarité.

L'ADIT est très efficace et rapide, ce qui est très important dans une petite commune où il faut être réactif pour ne pas faire attendre les usagers.

Françoise Marseillès, maire de Ceilloux

Médiadôme

Médiadôme est une plateforme de services numériques mutualisés à destination des bibliothèques et réseaux de bibliothèques. Elle fournit un système de gestion de bibliothèque (SGB) administré au niveau départemental, un catalogue partagé conforme aux nouvelles normes bibliographiques ainsi qu'un site web.



Contacts

numerique63@puy-de-dome.fr - md63@puy-de-dome.fr
Vos référents par secteur (page 12)



L'ADIT vous propose de devenir votre délégué à la protection des données (DPO). Avec une fonction située au cœur de la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD), le DPO conseille et accompagne les organismes qui le désignent.

Missions incluses dans l'offre complémentaire

- ✓ Informer et conseiller la collectivité sur le RGPD et sa mise en œuvre.
- ✓ Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être son point de contact.
- ✓ Contrôler le respect de la réglementation en matière de protection des données.
- ✓ Faciliter la mise en conformité en proposant une base documentaire et l'accès à un outil mutualisé (MADIS).
- ✓ Former les référents au sein de la collectivité et les accompagner en proximité et en présentiel.

Avoir un référent RGPD, c'est plus simple et plus rassurant. On sait que l'on peut compter sur l'ADIT pour nous accompagner en cas de situation délicate. C'est vraiment un plus !

Didier Cornet, maire de Viscomtat



Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et s'inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978. Il renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite de leurs données. Il s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne ou que son activité cible directement des résidents européens.

La désignation d'un DPO **est obligatoire** lorsque le traitement de données à caractère personnel est effectué par une autorité ou un organisme public.

Contacts

Vos référents par secteur :

DRAT* COMBRAILLES

Frédéric Durel

04 73 79 67 67 ou 06 24 75 58 84

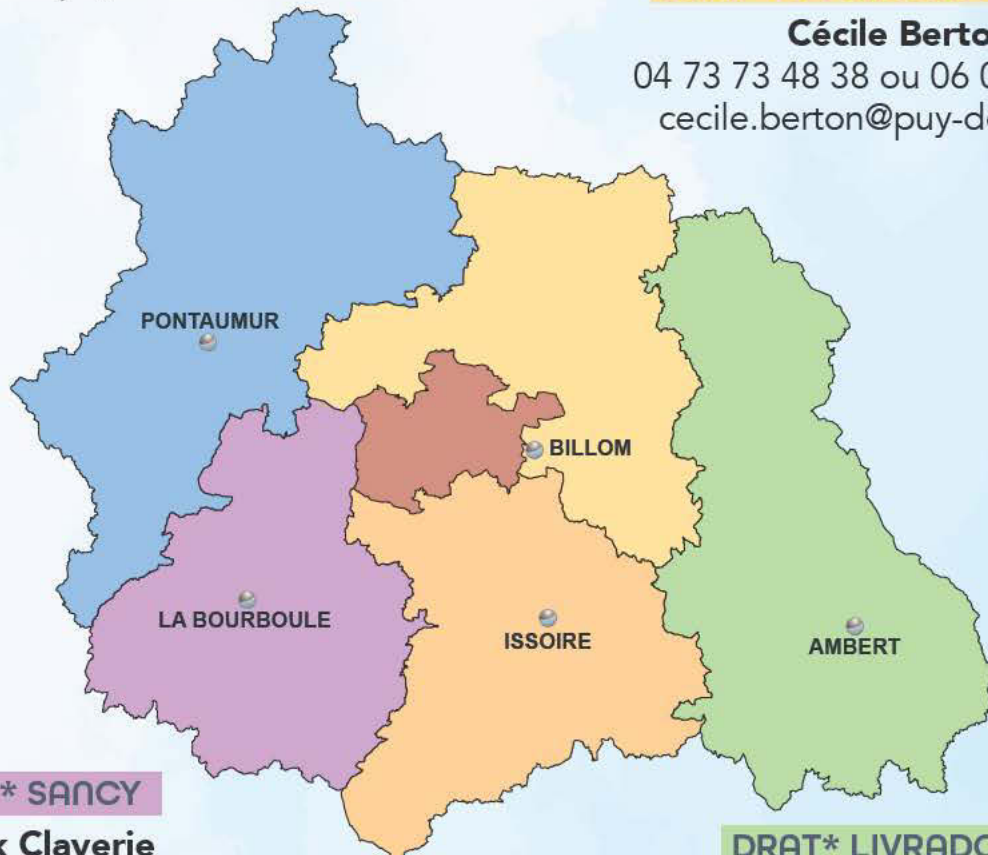
frederic.durel@puy-de-dome.fr

DRAT* CLERMONT-LIMAGNE

Cécile Berton

04 73 73 48 38 ou 06 07 37 50 70

cecile.berton@puy-de-dome.fr



DRAT* SANCY

Franck Claverie

04 73 81 23 36 ou 06 31 95 56 42

franck.claverie@puy-de-dome.fr

DRAT* LIVRADOIS-FOREZ

Patrice Fraisse

04 73 82 79 08 ou 06 32 11 36 80

patrice.fraisse@puy-de-dome.fr

DRAT* VAL D'ALLIER

Christophe Gocel

04 73 55 53 03 ou 07 65 15 31 61

christophe.gocel@puy-de-dome.fr

ADIT 63

24 rue Saint-Esprit

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Secrétariat général :

Manon Batista

04 73 42 21 36

manon.batista@puy-de-dome.fr